

Nos attentes

Notre compétence et notre engagement doivent pouvoir se conjuguer à de bonnes conditions de travail, au soutien de la communauté et à des politiques publiques rendant possible un enseignement de qualité. En conséquence,



■ nous attendons des parents qu'ils s'impliquent activement dans l'éducation de leurs enfants et remplissent leur rôle dans les organismes de participation prévus par la loi;

■ nous attendons des directions d'établissement qu'elles assurent, tout en respectant l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants, une gestion participative et un réel leadership pédagogique;

■ nous attendons de la communauté qu'elle apporte son soutien à la mission de l'école;

■ nous attendons de la société qu'elle fasse de l'éducation une priorité sociale et qu'elle reconnaisse l'expertise professionnelle propre aux enseignantes et aux enseignants;

■ nous exigeons des commissions scolaires et du gouvernement :

qu'ils adoptent l'éducation comme priorité sociale;

qu'ils reconnaissent l'éducation comme un bien public et qu'ils assument leurs responsabilités au regard des services éducatifs en cohérence avec la mission de l'école;

qu'ils assurent un financement adéquat pour nous donner les moyens de relever les défis qui sont les nôtres et pour que les élèves puissent bénéficier de chances égales de réussite.

Références



Ces encadrements se retrouvent dans les documents suivants :

- Loi sur l'instruction publique
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
- Charte des droits et libertés de la personne
- Loi sur la protection de la jeunesse
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Entente nationale 2000-2002
- Ententes locales
- Déclaration de principes sur l'éducation (D10860)
- Manifeste pour l'éducation publique (D10348)
- Déclaration commune de la Coalition pour réussir l'école (O304-79)
- Éduquer à la viabilité (D10834)



FSE Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CSQ)
Enseigner, c'est s'engager de A à Z.
www.fse.qc.net

Préambule

L'éducation publique, pierre angulaire de toute société démocratique, doit garantir à tous les élèves, jeunes et adultes, des chances égales de réussite.

La profession enseignante prend tout son sens dans la réalisation de la mission de l'école. Cette mission, nous en partageons les finalités qui sont d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Enseigner, c'est partager la lourde responsabilité de transmettre le monde. L'enseignement a sa spécificité, celle de l'intervention pédagogique. L'acte d'enseigner, c'est aussi et surtout une relation signifiante avec et pour l'élève. Comme professionnelle et professionnel de l'éducation, nous plaçons les besoins de l'élève au cœur de nos préoccupations afin de l'aider à devenir un citoyen libre, responsable et solidaire.

Nous connaissons l'ampleur des défis que l'école québécoise doit affronter. On lui demande, entre autres, d'assurer aux élèves un bon encadrement, de maintenir des liens avec les familles, de contrer l'échec et l'abandon scolaires, d'accroître la qualité des apprentissages et d'augmenter le taux de réussite. On lui demande aussi de faire siennes certaines questions environnementales, culturelles et sociales.

Nous avons opté pour un syndicalisme à caractère professionnel. Notre syndicalisme se préoccupe non seulement des conditions d'exercice et des intérêts professionnels des membres, mais aussi des conditions d'apprentissage des élèves et de leur réussite, dans la perspective d'une société plus juste et plus démocratique.

Convaincus que l'éducation est un droit fondamental des personnes et est essentielle au développement de la société, nous, membres de la FSE, faisons nôtres les principes qui suivent. Ceux-ci font partie de nos préoccupations et guident déjà nos interventions. Ils s'appuient sur notre conception de l'éducation ainsi que sur les valeurs qui nous animent. Ils respectent les encadrements actuels qui régissent la profession.

Déclaration de la profession enseignante



FSE Fédération
des syndicats
de l'enseignement (CSQ)
Enseigner, c'est s'engager de A à Z.
www.fse.qc.net

Déclaration de la profession enseignante

Concernant les élèves

Nous affirmons que l'éducation vise l'épanouissement des élèves dans toutes leurs dimensions. En conséquence, nous sommes toujours déterminés :

- **à accueillir** chaque élève sans discrimination quel que soit son origine ethnique, sa race, sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, sa condition sociale ou son handicap;
- **à apporter** l'attention et le suivi nécessaires aux élèves, reconnaissant le caractère unique de chacun;
- **à assurer** la confidentialité exigée par chaque situation qui affecte les élèves;
- **à entreprendre** les démarches nécessaires afin de protéger les élèves des abus sexuels, physiques et psychologiques;
- **à agir** envers les élèves avec justice et compréhension dans le respect de leur dignité;
- **à aider** les élèves à développer des comportements en accord avec les valeurs visant la construction d'un monde plus démocratique, pacifique, écologique et solidaire.



Concernant les collègues

Nous reconnaissons que, dans l'enseignement, la collaboration avec les collègues et l'ensemble du personnel de l'établissement est essentielle. En conséquence, nous reconnaissons l'importance :

- **de travailler** en collégialité dans le respect des personnes et des rôles de chacun;
- **de maintenir** des relations harmonieuses entre nous;
- **de prévenir et de contrer** toute forme de violence ou de harcèlement;
- **de soutenir et d'accompagner** celles et ceux qui débutent dans la profession;
- **de représenter** les collègues avec intégrité dans le respect des mandats qui nous sont confiés;
- **de participer**, dans le cadre des responsabilités du conseil d'établissement, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation régulière du projet éducatif ou des orientations de l'établissement et du plan de réussite.



Concernant les parents

Nous reconnaissons que les parents ont un rôle majeur à jouer dans l'éducation de leurs enfants. En conséquence, nous affirmons la nécessité :

- **d'établir** une relation de confiance et de respect mutuel en étant à l'écoute des parents et en favorisant le dialogue;
- **d'entretenir** avec eux des relations exemptes de toute forme de discrimination;
- **de les associer** au cheminement scolaire de leurs enfants;
- **de leur transmettre** une information adéquate et pertinente concernant les apprentissages et les comportements de leurs enfants;
- **de travailler** avec eux au sein des conseils d'établissement et des comités où leur participation est requise.



Concernant la profession

Considérant le rôle déterminant de notre profession en éducation, nous affirmons notre volonté :

- **de contribuer** à la maîtrise d'une langue française de qualité;
- **de participer** au développement de notre profession par le partage de connaissances et d'expériences entre les collègues et avec les stagiaires;
- **de faire preuve** de sens critique et d'autonomie dans notre pratique professionnelle;
- **d'analyser** et d'enrichir nos pratiques pédagogiques en vue d'améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves;
- **de maintenir** un haut niveau de compétence, notamment en participant à des activités de perfectionnement définies en fonction des besoins que nous identifions et selon les modèles que nous privilégions.

Concernant la société

Nous réaffirmons que l'éducation publique est un levier important du développement de la société. En conséquence, nous mettons tout en œuvre :

- **pour favoriser** des pratiques respectueuses des principes démocratiques dans la vie scolaire;
- **pour promouvoir** une école publique inclusive et non sélective qui vise la réussite de tous les élèves;
- **pour faire** de l'éducation un instrument de promotion de la démocratie et des droits de la personne.